

LISTE CITOYEN À BOURG-LA-REINE

Questionnaire culture

CE QUESTIONNAIRE, que vous avez reçu avec le « Bourg-la-Reine magazine » de février, était une fois de plus une initiative pure de la municipalité, sans aucune discussion dans l'instance démocratique prévue pour débattre et préparer les décisions : dans le cas présent, la commission de la culture. Dommage. Celle-ci aurait pu faire remarquer que ce questionnaire interroge les Réginaburgiens, non sur leur désir de culture, mais sur leur vécu par rapport à une mairie opérateur de spectacles. L'exploit suprême est d'avoir prévu un questionnaire culturel sans aucune question sur la Bibliothèque-discothèque municipale. Mais d'autres « oublis » sont également significatifs :

- l'enseignement artistique dans les écoles, la possibilité pour tous les élèves de fréquenter la Bibliothèque,
- les pratiques amateurs et le soutien à leur apporter, les ateliers d'écriture,

► la musique et la danse actuelles et par exemple le jazz, la chanson, le hip-hop,

- les cultures du monde,
- les spectacles pour enfants ou adolescents,
- la place de la culture dans les dispositifs d'accompagnement scolaire,
- les possibilités de rencontres intergénérationnelles, dont la ludothèque offre un exemple, autour de jeux, de contes, de l'histoire de la ville,...

Il est significatif que le questionnaire n'évoque pas non plus les associations culturelles qui jouent un rôle majeur et ont une offre non seulement en spectacles mais aussi pour certaines en pratiques d'éducation artistique : évidemment le CAEL (alors que nous sortions du Festival de l'Humour) mais aussi le Korossol ou l'association des Portugais, l'AJR, l'ARAI. Bref, nous regrettons le caractère réducteur de ce questionnaire qui prend de ce fait un aspect

« enquête de satisfaction » plus digne d'une entreprise commerciale que d'une collectivité locale. Au passage nous regrettons aussi qu'une politique restrictive sur le budget d'acquisition des livres et revues (1,88 € par habitant) nous empêche de continuer à toucher les subventions du Conseil national du livre (le niveau minimum demandé par celui-ci est 2 € par habitant et par an ...). Nous avons évidemment demandé à la municipalité d'augmenter ce budget, au minimum au seuil demandé par le CNL, seuil qui nous semble largement dans les capacités d'une ville comme la nôtre !

Catherine Riegel.

Ce mois-ci, notre tribune est réduite, compte tenu du droit de réponse accordé à M. Devedjian.

LOI DU 29 JUILLET 1881 (ARTICLE 13) RELATIVE AU DROIT DE RÉPONSE RÉFÉRENCE BOURG-LA-REINE MAGAZINE FÉVRIER 2005.

Le vrai du service public

MONSIEUR LETTRON m'accuse d'avoir réalisé au gouvernement le changement de statut EDF et de dénoncer les investissements internationaux hasardeux : on ne peut dire plus d'inexactitudes en si peu de mots.

1/ Le changement de statut d'EDF, que j'ai effectivement présenté au Parlement, a été rendu obligatoire par la directive européenne de 1998 ouvrant le marché de l'électricité à la concurrence. Cette ouverture a été transposée en droit français par le gouvernement de gauche de Lionel Jospin par la loi du 10 février 2000 ; il faut que chacun assume les conséquences de ses actes.

2/ EDF a procédé à des investissements étrangers dont la perte est d'ores et déjà évaluée à 7 milliards d'euros. S'agissant de l'investissement en Italie, le ministre de l'époque, Laurent Fabius, a déclaré qu'il l'avait appris le lendemain de sa

réalisation !

3/ La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre a effectivement décidé d'exercer la compétence que lui confère la loi de décentralisation, devenue loi de la République, à propos du logement étudiant et de l'aide à la pierre. Ce faisant, la Communauté d'agglomération ne fera certainement pas plus mal que l'État qui a laissé ces logements dans un état déplorable pour le malheur des étudiants. Loin de se désintéresser des étudiants, la ville d'Antony a d'ores et déjà mis en chantier des logements neufs pour les étudiants, et la ville de Sceaux demande une résidence universitaire proche de la faculté de droit.

Monsieur Lettron ne devrait pas oublier que le service public doit d'abord être le service du public et non pas une idéologie qui sert de prétexte à des minorités.

Patrick Devedjian.

LISTE BOURG-LA-REINE
DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ

Des actes

RÉGULIÈREMENT, dans ces colonnes, je me fais l'écho des problèmes rencontrés par les réginaburgiens dans leur vie quotidienne. Ce ne sont généralement pas de grandes questions politiques qui méritent des débats nationaux. Mais la malpropreté de certaines voies, le stationnement sauvage dans les quartiers excentrés, les agressions diverses en matière d'urbanisme et d'environnement, la politique de la fiscalité locale etc. sont souvent vécus douloureusement par nos concitoyens. Systématiquement, je reprends ces thèmes lors des réunions du conseil municipal. Tout aussi systématiquement, les réponses apportées par Monsieur le Maire traduisent l'expression d'une compréhension totale et d'une volonté sans faille de faire cesser ces désordres. Et systématiquement, rien ne se passe, rien n'est fait, rien ne change.

Dominique Forette.

Fax : 01 46 63 59 64.

Email : dominique.Forette@wanadoo.fr